

Acte N° 2019-20

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 6 décembre 2019,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 811-1 et suivants ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la présentation du bilan des contrats étudiants conclus en application de l'article D. 811-1 du Code de l'éducation ;

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : présentation du bilan des contrats étudiants conclus en application de l'article D. 811-1 du Code de l'éducation**

Le bilan des contrats étudiants au titre de l'année 2018-2019 est présenté aux membres du Conseil d'administration, conformément au document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 9 décembre 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente  
Le Directeur Général des Services  
Vincent FORTÉ  
Nathalie DOMPNIER  
UNIVERSITÉ DE LYON • ACADEMIE DE LYON •  
UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2  
UNIVERSITÉ DE LYON

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.